

Insertion dans la vie active des lycéens et des apprentis

Bourgogne-Franche-Comté

Enquêtes 2019

octobre 2020

En 2019, le taux d'emploi des jeunes progresse de 2 points et atteint 78 %

Au cours ou à la fin de l'année scolaire 2017-2018, 14 250 jeunes en année terminale de leur cursus de formation professionnelle, diplômés ou non, ont quitté leur établissement public ou privé de la région pour entrer dans la vie active.

En février 2019, sept mois après la fin de leur cursus de formation professionnelle initiale, le taux d'emploi de ces jeunes atteint 78 %. L'insertion professionnelle est toujours fortement déterminée par le niveau de formation et l'obtention du diplôme préparé.



Premiers résultats

En février 2019, soit sept mois après la fin de leurs études professionnelles, le taux d'emploi* des jeunes entrés dans la vie active** atteint 78 %. Les taux d'emploi varient de 72 % pour les lycéens de l'Éducation nationale à 84 % pour les apprentis. Pour les élèves issus des établissements de formation de l'enseignement agricole, le taux d'emploi est de 75 %.

Situation des jeunes au 1^{er} février 2019

IVA : Lycéens de l'Éducation nationale
IPA : Apprentis
SEEA : Lycéens de l'enseignement agricole

	En service civique ou volontariat	En stage de formation prof. continue	En emploi	Sans emploi et à la recherche d'un emploi	Sans emploi et n'en cherche pas	Total général	Taux d'emploi %
IVA	357	233	4 153	1 519	588	6 850	72
IPA	59	113	4 898	822	201	6 093	84
SEEA	91	53	815	245	105	1 309	75
Ens. des jeunes	507	399	9 866	2 586	894	14 252	78

Sources : Enquêtes IVA IPA et SEEA 2019

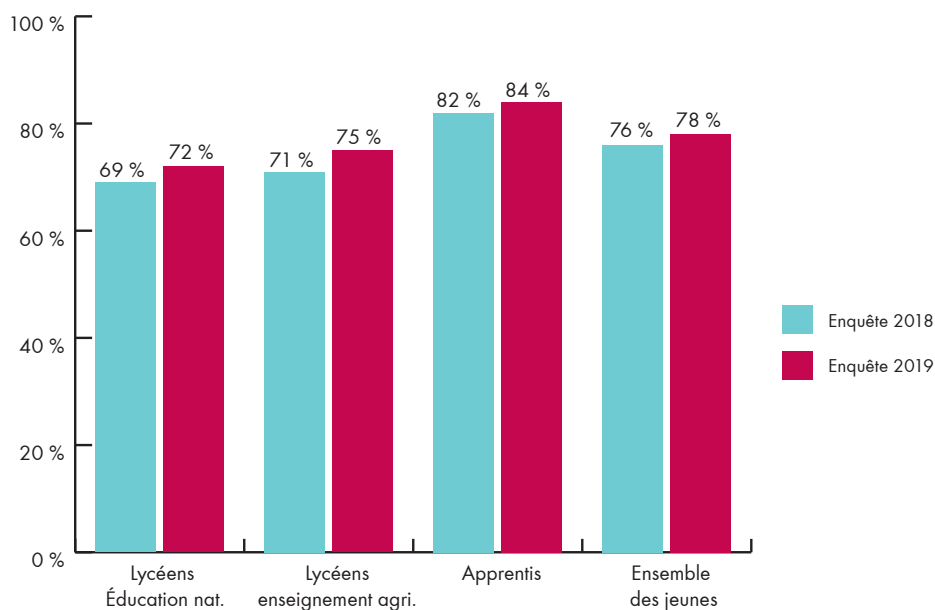
LE TAUX D'EMPLOI PROGRESSE DE PLUS DE 2 POINTS ENTRE 2018 ET 2019

Entre les enquêtes 2018 et 2019, le taux d'emploi des jeunes sortant d'année terminale de leur cursus est en progression de 2 points. Le taux d'emploi des jeunes sortant des lycées agricoles augmente de 4 points, passant de 71 % à 75 % entre les deux années. Pour les lycéens de l'Éducation nationale, le taux gagne 3 points tandis que celui des apprentis progresse de 2 points.

*Taux d'emploi : nombre de jeunes en emploi/nombre de jeunes en emploi, en stage et sans emploi à la recherche d'un emploi. Les inactifs sont exclus du calcul.

** Les jeunes ayant poursuivi leurs études, y compris par apprentissage, ne sont pas compris dans cette étude.

Taux d'emploi des jeunes sortant d'année terminale d'une formation professionnelle



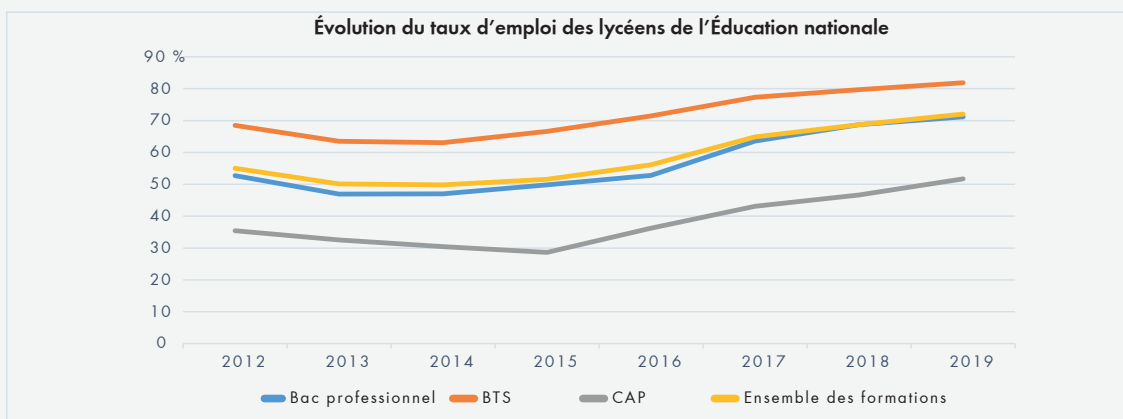
Sources : Enquêtes IVA, IPA et SEEA 2018 et 2019

AVERTISSEMENT

Les enquêtes IVA, IPA et SEEA n'ont pas vocation à comparer directement les taux d'emploi des jeunes issus de la voie scolaire ou de l'apprentissage. Apprentis et lycéens possèdent des caractéristiques souvent différentes et ne suivent pas forcément les mêmes spécialités ou filières de formation. Par conséquent, ils ne se préparent pas toujours aux mêmes métiers.

LA HAUSSE DU TAUX D'EMPLOI OBSERVÉE DEPUIS 2015 SE POURSUIT

Depuis 2012, le taux d'emploi des lycéens de l'Éducation nationale a progressé de 17 points pour l'ensemble des diplômes observés, passant de 55 % à 72 %. Entre 2012 et 2019, les taux d'emploi des lycéens sortant de BTS et de CAP ont progressé respectivement de 13 points et 16 points. Pour les élèves de baccalauréat professionnel, le taux d'emploi est passé de 53 % à 71 %.



Sources : Enquêtes IVA 2012 à 2019



LE NIVEAU DE FORMATION ET L'OBTENTION DU DIPLÔME SONT DÉTERMINANTS DANS L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Constat récurrent de ces dernières années, les jeunes s'insèrent d'autant plus facilement sur le marché du travail que leur niveau de formation est élevé. Ainsi, en 2019, les taux d'emploi des jeunes issus de formations de niveaux Post-bac et Baccalauréat atteignent respectivement 86 % et 76 %, tandis que celui des jeunes sortants de formations de niveau CAP ne dépasse pas la barre des 66 %.

	Niveau 3 CAP %	Niveau 4 Baccalauréat %	Niveaux 5 et 6 Post-bac %
IVA	52	71	82
IPA	75	87	91
SEEA	43	75	86
Ensemble des jeunes	66	76	86

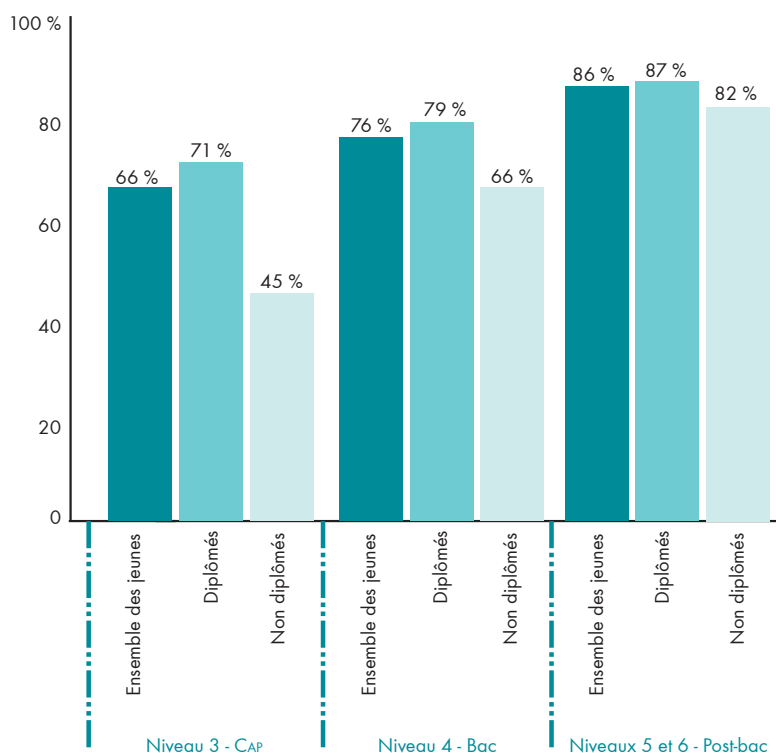
Source : Enquêtes IVA IPA et SEEA 2019

En un an, les taux d'emploi des jeunes issus de formations de niveaux CAP et Post-bac progressent chacun de trois points. Celui des jeunes de niveau Bac progresse plus faiblement : +1 point.

Outre le niveau de formation, la validation du diplôme préparé a également un effet positif sur le taux d'emploi et la stabilité du contrat de travail.

Des écarts sont ainsi observés entre les jeunes selon qu'ils ont ou non obtenu le diplôme préparé. Les taux d'emploi des jeunes diplômés sont supérieurs de 5 à 26 points à ceux des non diplômés selon la formation suivie. Les écarts s'atténuent cependant avec la hausse du niveau de formation.

Taux d'emploi des jeunes selon leur niveau de formation et l'obtention de leur diplôme



Sources : Enquêtes IVA, IPA et SESA 2019

UN TAUX D'EMPLOI DES JEUNES QUI PROGRESSE EN DÉPIT D'UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE MOINS PORTEUR QU'EN 2018

Fin mars 2019, la région Bourgogne-Franche-Comté totalise 680 200 emplois salariés. Le volume d'emplois salariés diminue de 0,3 % en un an ce qui se traduit par la suppression de près de 2 000 emplois salariés dans le secteur privé. L'intérim est responsable à lui seul de 2 600 pertes d'emplois, pertes en partie compensées par des hausses d'emplois dans la construction et l'hôtellerie-restauration.

Sur la même période allant du 31 mars 2018 au 31 mars 2019, le nombre de déclarations préalables à l'emploi augmente de 2,5 %. Cette progression est principalement liée aux CDD de moins d'un mois (près des 2/3 des déclarations préalables à l'embauche) dont le nombre augmente de 3,8 % et de façon moindre aux CDI en croissance de 2,1 %. Le nombre de déclarations préalables à l'embauche relatives à des CDD de plus d'un mois diminue pour sa part de 1,4 %.

La légère détérioration de la situation de l'emploi salarié est davantage visible sur le marché du travail. Le nombre d'offres d'emploi collectées par Pôle emploi diminue de près de 12 % entre le premier trimestre 2018 et le premier trimestre 2019. Le nombre d'offres d'emploi durables, CDI et CDD de plus de 6 mois, diminue de 9 % en un an. Le nombre d'offres d'emploi relatives à des CDD de 1 à 6 mois baisse de 15 %. Enfin les offres d'emploi relatives à des contrats d'intérim ou de saisonniers et intermittents diminuent de 16 %.

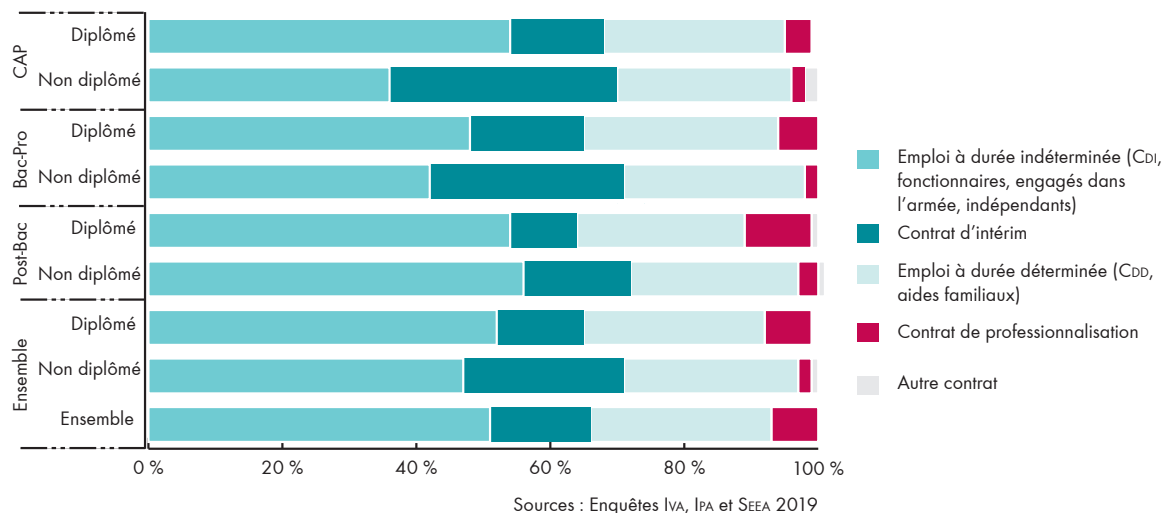
Si le nombre de demandeurs d'emploi diminue globalement entre mars 2018 et 2019 (-1,4 %), la situation est moins favorable pour les jeunes de moins de 25 ans : le nombre de jeunes demandeurs d'emploi progresse faiblement de 0,4 %. La situation est moins bonne pour les jeunes hommes que pour les jeunes femmes : le nombre de jeunes hommes à la recherche d'un emploi progresse de 1,6 % entre mars 2018 et mars 2019 alors que le nombre de jeunes femmes diminue de 1 %.

Sources : ACCOSS-URSSAF - emploi salarié et Dpae aux 1ers trimestres 2018 et 2019, Direccte - demandes d'emploi fin de mois de catégories A aux 1ers trimestres 2018 et 2019, Pôle Emploi - offres collectées aux 1ers trimestres 2018 et 2019, traitement Emfor.



À l'exception des jeunes sortant de Post-bac, les jeunes ayant obtenu leur diplôme trouvent davantage un emploi stable que ceux non diplômés. Ainsi, tous niveaux confondus, 52 % des élèves et apprentis ayant réussi leur examen ont un emploi à durée indéterminée contre 47 % pour ceux n'ayant pas validé le diplôme préparé. En 2019, les jeunes sont plus nombreux à trouver un emploi stable qu'en 2018 : 51 % contre 47 %.

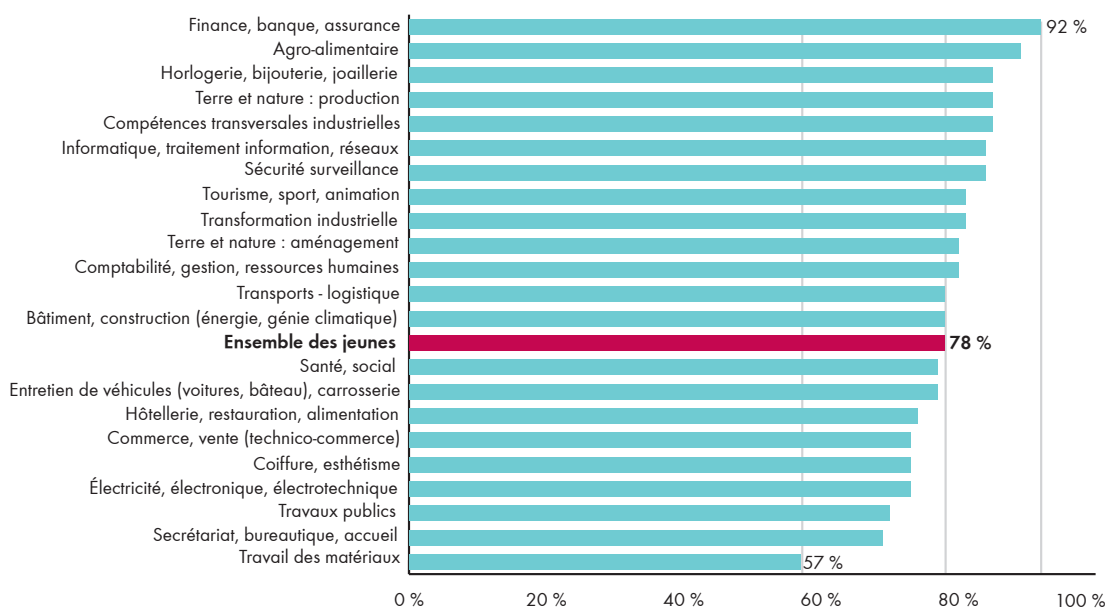
Contrats de travail des jeunes en emploi au 1^{er} février 2019



DES TAUX D'EMPLOI DIFFÉRENTS SELON LE DOMAINE DE FORMATION

Le taux d'emploi varie également en fonction du domaine de la formation suivie. À l'identique de l'an dernier, parmi l'ensemble des jeunes actifs, ceux issus du domaine de formation "Finance, banque, assurance" s'insèrent le mieux avec un taux d'emploi de 92 %. Le domaine "Agro-alimentaire" se situe en deuxième position avec un taux de 89 %. Ce constat doit toutefois être relativisé, les formations dispensées dans ces domaines étant exclusivement de niveau Bac+2 et plus. En revanche, l'insertion s'avère plus difficile pour les jeunes issus du domaine "Travail des matériaux" avec un taux d'emploi de 57 %. Ce domaine compte 20 formations dont le CAP cuisine qui concentre 31% des sortants du domaine.

Taux d'emploi des jeunes selon leur domaine de formation



Sources : Enquêtes IVA, IPA et SEEA 2019
Ne sont représentés que les domaines comprenant 100 actifs ou plus

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Les enquêtes annuelles sur l'insertion dans la Vie active des lycéens (IVA) et des apprentis (IPA) et l'enquête sur les sortants des établissements de l'enseignement agricole (SEEA) interrogent les jeunes, diplômés ou non, qui sont sortis du dispositif de formation au cours ou à la fin de l'année scolaire précédente. Ainsi, elles permettent de connaître la situation des jeunes vis-à-vis de l'emploi au mois de février de l'année suivant la fin de leurs études.

Ces enquêtes sont réalisées auprès de l'ensemble des lycées de l'Éducation nationale, des lycées agricoles et des CFA publics et privés de l'Éducation nationale et de l'Agriculture de la région académique Bourgogne-Franche-Comté.

Les non répondants ont fait l'objet d'une relance téléphonique. Les réponses sont ensuite redressées pour respecter la structure des jeunes interrogés. En effet, le taux de réponse varie, entre autres, selon le genre (les femmes répondent davantage que les hommes) et le niveau de diplôme (plus le niveau de diplôme est élevé, plus le taux de réponse est important).

Les résultats présentés dans ce document concernent les sortants d'année terminale de formation des lycées et des centres de formation d'apprentis de tous les niveaux. Les jeunes en poursuite d'études (y compris en contrat d'apprentissage) ne sont pas concernés. Les terminales technologiques, qui n'ont pas vocation à s'insérer directement sur le marché du travail, n'ont pas été prises en compte.

Outil de diagnostic, de prospective, d'évaluation, d'aide à la décision et d'information au service des décideurs publics sur les champs de l'emploi, de la formation, de l'orientation professionnelle, Emfor Bourgogne-Franche-Comté est financé dans le cadre du contrat de plan État-Région 2015-2020.

Emfor Bourgogne-Franche-Comté est membre du réseau national des CARIF-OREF.

Siège
Espace Lafayette
8 rue Alfred de Vigny
25000 Besançon
tél 03 81 25 52 25

Site de Dijon
Immeuble le Citadin
13 rue Auguste Frémiet
21000 Dijon
tél. 03 80 54 14 14

www.emfor-bfc.org
contact@emfor-bfc.org

PARTENARIAT

Depuis 2008, les enquêtes IVA, IPA ET SEEA sont réalisées dans le cadre d'un partenariat Rectorat, Conseil régional et DRAAF. L'objectif de ce partenariat vise à optimiser le taux de réponse des sortants et à mieux identifier leur devenir par niveau et spécialité de formation. Grâce au soutien financier du Conseil régional, il est possible de réaliser des relances téléphoniques auprès des jeunes n'ayant pas répondu à la première phase d'enquête postale.

Ce document, rédigé par le service études du Rectorat de Besançon et complété et mis en page par Emfor, a bénéficié des remarques du comité de pilotage composé des services du Conseil régional, des Rectorats de Besançon et Dijon, de la DRAAF et d'Emfor.